

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le mardi 30 juin 2020 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Yves RULLIERE, Maire.

PRESENTS : BLACHIER Raphaël – BUSSET Christophe – CHATEGNIER Gilbert – FAURE Frédéric – FOREL Isabelle – GUIOT Daniel – LENOBLE Evelynne – MONTAGNE Catherine – MONTALAND Yves – PIATON Bertrand – REY Nathalie – RULLIERE Yves – SAMUEL Cyril

ABSENT EXCUSE : BALANDRAUD Didier - SEUX Denis

Secrétaire de séance : CHATEGNIER Gilbert

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir : 1

Votants : 14

Le compte rendu de la réunion du 04 juin 2020 est approuvé L'UNANIMITÉ.

Pour : 14

Contre 0

Abstention 0

Désignation de Gilbert Chategnier comme secrétaire de séance

14 pour / 0 contre / 0 Abstention

FISCALITÉ - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des trois taxes directes locales appliqués pour l'exercice 2019 :

- Taxe d'habitation :	10,50 %
- Foncier bâti :	14,50 %
- Foncier non-bâti :	84,50 %

Il propose de fixer les mêmes taux applicables pour 2020.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'appliquer les taux suivants pour 2020 :

- Taxe d'habitation :	10,50 %
- Foncier bâti :	14,50 %
- Foncier non-bâti :	84,50 %

Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE SAVAS AU SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT (SDEA)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des dernières élections municipales, il convient d'élire un représentant de la commune au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement auquel adhère la commune.

Celui-ci regroupe d'une part le Département de l'Ardèche et d'autre part des Établissements Publics de Coopération Intercommunale, des Syndicats de communes et des communes, l'ensemble de ces adhérents atteignant le nombre de 298 à ce jour.

Cette composition tripartite (Département, EPCI/Syndicats, Communes) se retrouve dans ses organes délibérants, en l'occurrence le Comité Syndical et le Bureau Syndical.

Le premier qui se réunit 3 à 4 fois par an, notamment pour voter les budgets est actuellement composé de 28 membres dont 14 conseillers départementaux, 7 représentants des EPCI/Syndicats et 7 représentants des communes.

Le second qui siège en général une fois par mois est constitué de 16 membres désignés par le Comité Syndical en son sein dont 8 parmi les représentants du Conseil Départemental, 4 parmi les représentants des EPCI/Syndicats et 4 parmi ceux des communes.

Les représentants des membres adhérents du SDEA (Département, EPCI/Syndicats, Communes) sont désignés comme suit :

- Lors de chaque renouvellement général des exécutifs locaux, l'assemblée délibérante de chaque membre adhérent élit un délégué qui est amené à siéger au sein de l'Assemblée Générale du SDEA
- Le délégué est désigné selon les règles propres à la collectivité qui le mandate
- L'Assemblée Générale de ces délégués se réunit ensuite pour élire, parmi eux, les représentants appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SDEA

Ces représentants sont élus à la majorité absolue des membres présents au premier tour, à la majorité relative au second tour.

Il nous appartient donc d'élire le représentant de la commune au sein du SDEA .

Après avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉSIGNE, A L'UNANIMITÉ :

13 POUR : 0 CONTRE 1 ABSTENTION

- Monsieur Frédéric FAURE, né le 01/08/1972, domicilié 87 ROUTE DE PEAUGRES – 07430 SAVAS en qualité de représentant de la commune au sein du SDEA.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 1650-1 du code général des impôts relatif aux commissions communales des Impôts Directs. Il souligne qu'une délibération a déjà été prise le 04/06/2020 concernant ce sujet mais un courrier nous est parvenu depuis. Il faut en fait proposer à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de 24 noms, et non 12. Après réception et étude de ces 24 noms, le Directeur départemental désignera les 12 commissaires, titulaires et suppléants de cette commission.

Le conseil municipal établit la liste suivante :

M. Yves RULLIERE, Président de la commission

M. Frédéric FAURE, M. Gilbert CHATEGNIER, Mme Evelyne LENOBLE, M. Yves MONTALAND, Mme Catherine MONTAGNE, M. Guy ROCHE, M. Jean BALANDRAUD, M. Michel SEUX, Mme Michèle SERAYET, M. Alain THOMAS, Mme Monique MAZON, M. Michel CHAPPAT, M. Bernard VEYRE, M. Bertrand PIATON, Mme Eliane PERROUD, Mme Martine QUILLE, Mme Audrey TETE, M. Stéphane PEYRACHE, Mme Odile LASCOMBE, Mme Virginie VAUX, Mme Fabienne COTTEIDIN, Mme Sylvie MORFIN, M. Sébastien FERRAND, Mme Séverine COSTE, M. COUBARD Luc.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

APPROUVE la liste proposée aux services fiscaux.

FONCTION PUBLIQUE - CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARDECHE : convention d'assistance administrative à l'établissement/contrôle des dossiers CNRACL et d'information IRCANTEC et RAFP

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, par courrier en date du 19 juin 2020, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07) nous informe que la convention initiale de 2016 donnant mission au CDG07 de renseigner les collectivités qui lui sont affiliées sur les procédures relatives aux dossiers CNRACL, étant arrivée à son terme, le conseil d'administration du CDG07 a, par délibération du 26 février 2020, accepté la signature de la nouvelle convention proposée par la CDC et prenant effet au 1^{er} janvier 2020.

Afin d'être toujours présent auprès de ses collectivités dans le cadre d'un soutien plus appuyé pour les dossiers CNRACL, le CDG07 nous propose une nouvelle convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL (mission de contrôle, de réalisation et de suivi de dossiers). Cette nouvelle convention prendra effet au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 2 ans et 6 mois, soit un terme au 31 décembre 2022. La facturation interviendra uniquement sur les dossiers des agents de la commune

LOCATION – UTILISATION A TITRE GRACIEUX DE LA MAISON RURALE D'ANIMATION PAR ANNONAY RHONE AGGLO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par Madame Nadine BASINI, ANNONAY RHONE AGGLO, le 22 juin 2020. Il s'agit d'une demande de réservation, à titre gracieux, de la Maison Rurale d'Animation dans le cadre des « Scènes Nomades » : « Le Bal de la saison En Scènes d'Annonay Rhône Agglo » pour le samedi 09 janvier 2021 avec installation le vendredi 08 janvier 2021.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE la demande de réservation, à titre gracieux, de la Maison Rurale d'Animation dans le cadre des « Scènes Nomades » : « Le Bal de la saison En Scènes d'Annonay Rhône Agglo » pour le samedi 09 janvier 2021 avec installation le vendredi 08 janvier 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer une convention de mise à disposition exceptionnelle à titre gratuit de la Maison Rurale d'Animation au profit d'ANNONAY RHONE AGGLO afin d'y organiser « Les scènes Nomades » le samedi 09 janvier 2021 avec installation le vendredi 08 janvier 2021.430 SAVAS

Pour 8 Contre 0 Abstention 6

ENSEIGNEMENT - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE SAVAS POUR 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, selon les termes de l'article 1 de la convention entre l'O.G.E.C. et la commune, il y a lieu de fixer chaque année le montant de la participation par élève.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE cette proposition.

DÉCIDE de verser à l'O.G.E.C. la somme de 630,00 euros par élève pour l'année 2020.

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

FINANCES – RÉVISION DES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LE GROUPEMENT DES SYLVICULTEURS DU HAUT-VIVARAIS ET L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE GESTION FORESTIÈRE DU FAYET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Bernard VEYRE, représentant le Groupement des Sylviculteurs du Haut-Vivarais et de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Fayet. Il sollicite le Conseil Municipal au sujet de la participation de l'association pour la mise à disposition d'un local communal à usage de bureau. En effet, depuis 2015, l'association occupe le bureau faisant office de secrétariat dans l'ancienne mairie moyennant une participation financière qui était jusqu'alors de 100 € par mois. Au vue de l'utilisation et de l'occupation de la salle, il demande au Conseil Municipal de réduire cette participation à 600 € par an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande et donne lecture de la convention à établir entre la commune, le Groupement des Sylviculteurs du Haut-Vivarais et l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Fayet fixant les modalités de cette mise à disposition.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ,

DÉCIDE de continuer à mettre à disposition du Groupement des Sylviculteurs du Haut-Vivarais et de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Fayet, le bureau faisant office de secrétariat dans l'ancienne mairie

ACCEPTE de revoir la participation financière et de la fixer à 600 euros par an.

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour 12 Contre 1 Abstension 1

INFORMATIONS DIVERSES

Révision de la subvention annuelle allouée à l'ACCA de Savas. Elle passera à 200.. € par an. Elle sera prévue et inscrite au budget 2020

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Questions diverses : le conseil municipale échange sur le déplacement des abris bus dans le but de sécuriser tous les ramassages

Changement des serrures de la Mairie et du dépôt

Par mesure de sécurité et pour avoir des clefs conformes au besoin de la commune, le conseil prend la décision de changer les clefs de la MRA , de la mairie , le dépôt par des clefs sécurisées .

Pour 9 Contre 0 Abstention 5

Echange sur les travaux à prévoir à la salle MRA

Besoins en termes de balises, panneaux de signalisations pour les routes communales et départementales: / **REPORTE**

Terrain à côté de l'école privée : **REPORTE**

Installation de containers à tri sélectif , positionnement des containers sur le quartier des Hauches de Tourton

Questions diverses

La séance est levée à 22h30